Compagnie Européenne de Conseil et d'Audit

Société par Actions Simplifiée

RDAI

13 rue du Mail

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

112 bis, rue Cardinet - 75017 PARIS - Tél. : 01 40 53 39 80 –
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 300 €
RCS Paris B 453 495 509 - Code NAF 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 414 534 955 09
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société par Actions Simplifiée
RDAI
13, rue du Mail
75002 PARIS

A l'assemblée générale de la société **RDAI**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **RDAI** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2026

Compagnie Européenne
de Conseil et d'Audit
"C.E.C.A."

Société de commissaires aux comptes



Fabien BRACCI

RDAI

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	984 771,21	660 003,25	324 767,96	1,17	123 813,93	0,47
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					142 950,00	0,54
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 941 627,55	1 299 540,02	642 087,53	2,32	615 844,28	2,34
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes					5 067,00	0,02
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation	8 400,12		8 400,12	0,03	8 400,12	0,03
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	187 716,17		187 716,17	0,68	178 650,70	0,68
Total de l'actif immobilisé (III)	***3 122 515,05***	***1 959 543,27***	***1 162 971,78***	4,20	***1 074 726,03***	4,09
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production	1 551 120,00		1 551 120,00	5,60	1 485 367,00	5,65
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	3 623 874,39	79 667,90	3 544 206,49	12,79	3 591 623,48	13,67
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	18 991,41		18 991,41	0,07	21 764,90	0,08
. Personnel						
. Organismes sociaux	29 502,47		29 502,47	0,11	1 697,30	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	368 266,16		368 266,16	1,33		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	142 465,23		142 465,23	0,51	409 857,54	1,56
. Autres	338 623,59		338 623,59	1,22	410 886,44	1,56
Charges constatées d'avance	483 746,63		483 746,63	1,75	502 117,67	1,91
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres	88 150,00		88 150,00	0,32	313 770,00	1,19
. Autres titres	14 025 492,86		14 025 492,86	50,61	12 642 145,67	48,12
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	5 958 493,52		5 958 493,52	21,50	5 817 178,66	22,14
Total de l'actif circulant (IV)	***26 628 726,26***	***79 667,90***	***26 549 058,36***	95,80	***25 196 408,66***	95,91

RDAI

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts	(V)						
Primes de remboursement des emprunts	(VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		***29 751 241,31***	***2 039 211,17***	***27 712 030,14***	100,00	***26 271 134,69***	100,00

RDAI

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 145 640,00)	**145 640,00**	0,53	**147 510,00**	0,56
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	20 000,49	0,07	14 465,49	0,06
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	14 718 958,00	53,11	12 585 757,00	47,91
Report à nouveau	3 037 859,36	10,96	3 026 259,36	11,52
Résultat de l'exercice	***2 785 672,69***	10,05	***2 990 236,35***	11,38
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***20 708 130,54***	74,73	***18 764 228,20***	71,43
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	115 935,00	0,42	149 435,00	0,57
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	***115 935,00***	0,42	***149 435,00***	0,57
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			46 020,70	0,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 189 356,26	4,29	1 032 968,38	3,93
Dettes fiscales et sociales	5 038 378,16	18,18	5 983 776,48	22,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	122 355,08	0,44	102 205,93	0,39
Produits constatés d'avance	537 875,10	1,94	192 500,00	0,73
TOTAL DES DETTES (III)	***6 887 964,60***	24,86	***7 357 471,49***	28,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	***27 712 030,14***	100,00	***26 271 134,69***	100,00

RDAI

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	289 662,40	1,22			289 662	N/S
Production vendue	23 489 618,56	98,78	22 304 023,51	100,00	1 185 595	
Montant net du chiffre d'affaires	**23 779 280,96**	100,00	**22 304 023,51**	100,00	**1 475 257**	
Production stockée	65 753,00	0,28	264 268,00	1,18	-198 515	-75,11
Production immobilisée						
Subventions	23 079,61	0,10	14 256,72	0,06	8 823	61,89
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	33 500,00	0,14	651 835,38	2,92	-618 335	-94,85
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	420,85	0,00			420	N/S
Autres produits	1 145 490,79	4,82	404 292,52	1,81	741 198	183,33
Total des produits d'exploitation (I)	***25 047 525,21***	105,33	***23 638 676,13***	105,98	***1 408 849***	
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	185 583,60	0,78			185 583	N/S
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes (1)	7 199 772,01	30,28	5 868 558,09	26,31	1 331 214	22,68
Impôts, taxes et versements assimilés	320 272,91	1,35	312 339,06	1,40	7 933	2,54
Salaires	8 984 412,12	37,78	8 722 471,20	39,11	261 941	3,00
Cotisations sociales	4 192 745,65	17,63	4 445 185,32	19,93	-252 440	-5,67
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	253 187,71	1,06	277 665,34	1,24	-24 478	-8,81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			50 600,00	0,23	-50 600	-100,00
Dotations aux provisions			33 500,00	0,15	-33 500	-100,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges	37 186,53	0,16	35 748,94	0,16	1 438	4,02
Total des charges d'exploitation (II)	***21 173 160,53***	89,04	***19 746 067,95***	88,53	***1 427 093***	
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**3 874 364,68**	16,29	**3 892 608,18**	17,45	**-18 244**	-0,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés	87 380,79	0,37	251 162,69	1,13	-163 782	-65,20
Reprises sur dépréciations et provisions			54 210,53	0,24	-54 210	-100,00
Différences positives de change	210,43	0,00			210	N/S
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	323 486,21	1,36	506 387,00	2,27	-182 901	-36,11
Total des produits financiers (V)	***411 077,43***	1,73	***811 760,22***	3,64	***-400 683***	-49,35
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						

RDAI

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Intérêts et charges assimilées (3)			6 023,83	0,03	-6 023	-100,00
Différences négatives de change	87,42	0,00	791,18	0,00	-704	-88,99
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements			70 774,04	0,32	-70 774	-100,00
Total des charges financières (VI)	***87,42***	0,00	***77 589,05***	0,35	***-77 502***	-99,88
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**410 990,01**	1,73	**734 171,17**	3,29	**-323 181**	-44,01
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**4 285 354,69**	18,02	**4 626 779,35**	20,74	**-341 425**	-7,37
Produits exceptionnels			3 475,76	0,02	-3 475	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			***3 475,76***	0,02	***-3 475***	-100,00
Charges exceptionnelles			3 060,76	0,01	-3 060	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			***3 060,76***	0,01	***-3 060***	-100,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			**415,00**	0,00	**-415**	-100,00
Participation des salariés (IX)	588 120,00	2,47	595 535,00	2,67	-7 415	-1,24
Impôts sur les bénéfices (X)	911 562,00	3,83	1 041 423,00	4,67	-129 861	-12,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	***25 458 602,64***	107,06	***24 453 912,11***	109,64	***1 004 690***	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***22 672 929,95***	95,35	***21 463 675,76***	96,23	***1 209 254***	
BENEFICE OU PERTE	**2 785 672,69** *Bénéfice*	11,71	**2 990 236,35** *Bénéfice*	13,41	**-204 564**	-6,83
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 27 712 030,14 €
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 785 672,69 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 08 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans
Oeuvres d'art	Non amortissable

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

La méthode de valorisation des encours repose sur le phasage des contrats dont les étapes d'exécution sont séparées dans le temps et indépendantes les unes des autres. Le résultat dégagé sur les phases d'études (Esquisse, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé et Projet) achevées est constaté en comptabilité, même si le contrat dans sa globalité n'est pas achevé, le produit attaché étant contractuellement acquis à l'issue de chacune des phases.
Suivant le principe des prestations discontinues à échéances successives, la société constate un stock de travaux encours lorsqu'une des phases du contrat est partiellement exécutée à la clôture en retenant la plus faible des deux valeurs suivantes :
- % d'avancement appliqué à la facturation de la phase en cours d'exécution à la clôture :
- montant des coûts engagés au 31 décembre, frais de personnel inclus, afférents à la phase en cours d'exécution à la clôture.

Dés qu'il apparait probable qu'un chantier s'achèvera par une perte, une provision pour dépréciation de perte à terminaison est enregistrée à hauteur de la perte prévisible.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis en application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ce règlement introduit notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- De nouveaux modèles de présentation du bilan et du compte de résultat

Application prospective : conformément à l'article 27 du règlement ANC n°2022-06, ces nouvelles dispositions s'appliquent de manière prospective sans retraitement des comptes de l'exercice précédent, à l'exception des reclassements de présentation nécessaires.

Les principaux changements de présentation dans les comptes au 31/12/2025 sont les suivants :

- Les charges constatées d'avance figurent maintenant dans l'actif circulant et non plus dans les comptes de régularisation de bas de bilan ;
- La technique des transferts de charges dans lesquels étaient enregistrés en 2024 les remboursements de frais pour 652 k€ est supprimée. Les produits correspondants au 31/12/2025 pour 855 k€ ne figurent plus comme l'an passé dans la ligne "Reprise sur provisions et amortissements", la société ayant opté pour leur comptabilisation en autres produits d'exploitation.
- Les charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024, sont regroupés en deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles " au 31 décembre 2025.
 Les produits de cession des immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées et mises au rebut, comptabilisés dans le résultat exceptionnel au 31/12/2024, apparaissent désormais, respectivement, en autres produits et en autres charges d'exploitation (montants non significatifs au 31/12/2025).

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement **TOTAL**			
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL**	**840 151**		**287 570**
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	835 027		41 742
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	830 069		151 072
Emballages récupérables et divers	119 596		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	5 067		
TOTAL	**1 789 759**		**192 814**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 400		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	178 651		13 285
TOTAL	**187 051**		**18 7051**
TOTAL GENERAL	**2 816 961**		**493 669**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement **TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL**	**142 950**		**984 771**	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			876 769	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		35 879	945 262	
Emballages récupérables et divers			119 596	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	5 067			
TOTAL	**5 067**	**35 879**	**1 941 628**	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			8 400	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		4 220	187 716	
TOTAL		**4 220**	**196 116**	
TOTAL GENERAL	**148 017**	**40 099**	**3 122 515**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	573 387	86 616		660 003
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	569 788	52 817		622 605
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	599 060	113 754	35 879	676 935
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 168 848	166 571	35 879	1 299 540
TOTAL GENERAL	1 742 235	253 187	35 879	1 959 543

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	86 616				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	52 817				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	113 754				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	166 571				
TOTAL GENERAL	253 187				

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	33 500		33 500	
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	115 935			115 935
TOTAL Provisions	**149 435**		**33 500**	**115 935**
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	79 668			79 668
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	**79 668**			**79 668**
TOTAL GENERAL	**229 103**		**33 500**	**195 603**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			33 500	
- financières				
- exceptionnelles				

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	187 716		187 716
Clients douteux ou litigieux	89 788	89 788	
Autres créances clients	3 534 086	3 534 086	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	29 502	29 502	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	368 266	368 266	
- T.V.A	142 465	142 465	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	2 412	2 412	
- Divers			
Groupe et associés	204 750	204 750	
Débiteurs divers	150 453	150 453	
Charges constatées d'avance	483 747	483 747	
TOTAL GENERAL	**5 193 186**	**5 005 470**	**187 716**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 189 356	1 189 356		
Personnel et comptes rattachés	2 910 293	2 910 293		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 881 891	1 881 891		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	50 656	50 656		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	195 538	195 538		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	122 355	122 355		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	537 875	537 875		
TOTAL GENERAL	**6 887 965**	**6 887 965**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	658 421
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	44 702
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	23 995
TOTAL	**727 119**

CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 593
Dettes fiscales et sociales	3 633 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 73 802)	98 963
TOTAL	**4 018 647**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	483 747	537 875
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**483 747**	**537 875**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 341	110,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	8	110,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	25	110,00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 324	110,00

Commentaires :

Par décision du président en date du 3 juin 2025, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 880 € par la création de 8 actions nouvelles d'une valeur nominale de 110 € chacune, par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2025 a décidé une réduction de capital social pour un montant de 2 750 €, par voie d'annulation de 25 actions appartenant à la Société elle-même. Cette opération a entrainé une diminution du poste Autres Réserves pour 311 020 €.
Au 31/12/2025, le capital est composé de 1 324 actions d'une valeur nominale de 110 € dont 6 actions gratuites auto-détenues par la Société.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS

Le plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2016 est arrivé à échéance. Les actions auto-détenues par la Société issues de ce plan ont été majoritairement annulées en 2025 dans le cadre d'une réduction de capital.

A la clôture de l'exercice, il subsiste dans le compte 502, 3 actions propres en voie d'annulation issues de ce plan pour un total de 41 k€.

Par délibération en date du 20 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a autorisé le Président, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des nouvelles attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, aux profit de bénéficiaires appartenant aux catégorie qu'il déterminera parmi les membres du personnel ou les mandataires sociaux de la Société, dans la limite d'un plafond global de 78 actions.

Cette autorisation a été consentie par l'Assemblée Générale pour une durée de trente-huit (38) mois.

Au 31/12/2025, la société détient 3 actions propres issues de ce plan et restant à attribuer, enregistrées en compte 502 pour 47 k€.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	289 662
Ventes de produits finis	
Prestations de services	23 489 619
TOTAL	**23 779 281**

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 289 746
Etranger	21 489 535
TOTAL	**23 779 281**

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	4 285 354	1 058 592
Résultat exceptionnel (et participation)	-588 120	-147 030
Résultat comptable	2 785 673	911 562

La société RDAI a comptabilisé sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, un crédit d'impôt innovation pour un montant de 10 920 euros et un crédit d'impôt mécénat pour un montant de 36 000 euros.

L'impôt sur les bénéfices ressort donc à 911 562 Euros.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	25 900
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	950
TOTAL	**26 850**

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	71	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	27	
Ouvriers		
TOTAL	**98**	

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

La société RDAI a fait le choix de ne pas comptabiliser ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de les mentionner en engagements hors bilan, conformément aux dispositions applicables.

La Convention Collective Nationale de l'Architecture applicable à la société prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite, déterminée en fonction de l'ancienneté et de la rémunération du salarié.

L'engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation : 4,04 % ;
- taux de progression des salaires : 2 % ;
- taux de charges sociales : 49,53 % ;
- hypothèses de rotation du personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2018 - 2020 ;
- âge de départ à la retraite : entre 62 et 64 ans.

La rémunération de référence intègre une estimation des éléments variables, déterminée sur la base d'une moyenne des primes versées sur les exercices 2023 à 2025.

Au 31 décembre 2025, le montant de l'engagement ainsi évalué s'élève à 239 731 euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le contexte géopolitique international, notamment au Moyen-Orient, demeure marqué par des incertitudes susceptibles d'affecter l'environnement économique.

À la date d'arrêté des comptes, aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la Société.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

iliales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
RDAI ASIA	0,12	-16 028	100,00	0,12	0,12			693 211	69 505	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
RDAI ARCHITECHTURE	40 000,00	215 298	21,00	8 400	8 400			653 416	121 442	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

RDAI

Société par actions simplifiée au capital de 147 290 €
Siège social : 13 rue du Mail, 75002 PARIS

722 012 648 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Résolution n° 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Président, après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice net comptable de 2 785 673 €, qui, qui, augmenté du compte « Report à nouveau » s'élevant à 3 037 859 €, forme un bénéfice distribuable de 5 823 532 €, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- A titre de dividende global 535 600 €
 prélevé sur le bénéfice de l'exercice,
- Le solde au compte « Report à nouveau »2 250 073 €
 dont le solde s'élèverait ainsi après affectation à 5 287 932 €.

Sur le plan fiscal, ce dividende sera éligible à l'abattement fiscal de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, et sera mis en paiement à compter de ce jour, étant précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « Report à nouveau ».

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

	Dividende	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2024 :	€ 539 600	€ 305 200	€ 234 400
Exercice 2023 :	€ 536 400	€ 302 000	€ 234 400
Exercice 2022 :	€ 526 000	€ 291 600	€ 234 400

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Madame Sandrine BREKKE
Président

